

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



PSYCHIATRIE DE L'ADULTE

N° 586

**ÉCRITS PROFESSIONNELS ET TENUE DU DOSSIER
PATIENT EN PSYCHIATRIE**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



| | | | |
|----------------|------------------|---------------|----------------------|
| N° du stage | 586 | Lieu de stage | Dans l'établissement |
| Durée du stage | 4 jours | Dates | |
| Prix | Prix sur demande | | |

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers et aides-soignants exerçant en santé mentale.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un cadre de santé ou un cadre supérieur de santé.
- Un juriste.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les recommandations de la HAS.
- Repérer l'écrit professionnel dans son contexte juridique.
- Donner au patient un rôle d'acteur qui va trouver sa place au sein des écrits.
- Donner à la famille et aux proches un rôle d'accompagnateur.
- Développer le raisonnement clinique pour être au plus près du patient.
- Utiliser les transmissions de soins comme porteurs des projets thérapeutiques des patients.
- Développer un plan d'amélioration basé sur les critères d'une grille d'audit traçant la participation du patient comme le rétablissement avec ses besoins, envies, symptômes.
- Optimiser les transmissions ciblées et améliorer la qualité des écrits professionnels au sein du pôle de santé mentale.

PROGRAMME

1. Les enjeux du DPI.
2. L'écrit professionnel dans un contexte juridique.

3. Le patient, acteur des soins.
4. Les familles et leur présence comme possible support au projet du patient quand il le souhaite.
5. Le raisonnement clinique.
6. Les transmissions et la méthode pour organiser la partie narrative, un facteur de la cohésion d'équipe.
7. Entraînement à la rédaction de macrocibles.
8. L'écrit dans sa fonction de restitution des informations et des explications données au patient.
9. Audit clinique de dossiers patients anonymisés selon les critères attendus par la HAS.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

| | | | |
|----------------|------------------|---------------|----------------------|
| N° du stage | 586 | Lieu de stage | Dans l'établissement |
| Durée du stage | 4 jours | Dates | |
| Prix | Prix sur demande | | |

BULLETIN D'INSCRIPTION

 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

 M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION